

REGLEMENT DU JEU BLUE WHALE FRANCE

« EXPLOREZ VOS GOUTS »

Du 15/08/2024 au 30/04/2025

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société Blue Whale, société par actions simplifiée, au capital social de 1 695 000,00 € dont le siège social est situé 1205 avenue de Falguières BP417 82004 Montauban, immatriculée sous le numéro n°380 959 064 au R.C.S. de MONTAUBAN (ci-après « **la Société Organisatrice** »), organise en France Métropolitaine (Corse et territoire de Monaco inclus) un jeu avec obligation d'achat, intitulé « Explorez vos goûts » (ci-après "**le Jeu**") commençant le 15/08/2024 à 8h00 et se terminant le 30/04/2025 à 23h59 (ci-après « **la Durée du jeu** »). Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement. Ce jeu est accessible via l'url suivante : www.jeu-explorezvosgouts.fr (ci-après « **le Site** »).

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, d'arrêter ou d'annuler le Jeu en tout ou partie et à tout moment pour des raisons liées aux mesures gouvernementales ou préfectorales pour lutter contre la pandémie du COVID-19, sans que les participants puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse et territoire de Monaco inclus), à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux enseignes participantes, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille (ascendants ou descendants directs).

Pour participer, vous devez acheter un (1) kilogramme de fruits Blue Whale parmi les variétés suivantes :

- Pommes : Pixie bio, Cœur de reine, Candine, Candine bio, Envy, Kissabel, Jazz, Tentation, Ariane, Rockit, Rubisgold, Chantecler
- Poires : Qtee, Angys et Fred
- Prunes : Metis
- Kiwis Hayward

Vous devez impérativement demander et conserver votre ticket de caisse lors de votre passage en caisse (papier ou digital). Il vous sera demandé lors de votre participation. Pour jouer, il est aussi nécessaire d'avoir un accès internet personnel et de disposer d'une adresse email et d'un numéro de téléphone mobile valides.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites, ...), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France Métropolitaine (Corse incluse).

Il est rappelé que la participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

ARTICLE 3 - ANNONCE DU JEU

Le Jeu est porté à la connaissance du public via différents éléments publicitaires disposés dans les magasins participants à l'opération (arche, fronton sur mât, leaflet jeu) ainsi que via une campagne drive to store (display programmatique) activée sur 20 points de vente.

ARTICLE 4 – INSCRIPTION ET MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le réseau Internet à l'adresse www.jeu-explorezvosgouts.fr.

Pour participer, le participant doit :

1. Acheter un (1) kilogramme de fruits Blue Whale (parmi les variétés citées à l'article 2 du présent règlement) pendant la Durée du Jeu, la date du ticket de caisse faisant foi.
2. Se rendre sur le site www.jeu-explorezvosgouts.fr pendant la Durée du Jeu muni de son ticket de caisse justifiant de l'achat du kilogramme de fruits Blue Whale.
3. Compléter le formulaire de participation en ligne en remplissant les champs obligatoires suivants : Nom, Prénom, Adresse Email, Adresse postale complète, Téléphone mobile, date de naissance et le nom de l'enseigne.
4. Télécharger une photo du fruit acheté et une photo (ou un scan) du ticket de caisse justifiant l'achat des fruits Blue Whale (parmi les références citées à l'article 2 du présent règlement) daté entre le 15/08/2024 et le 30/04/2025 en entourant impérativement la date et le produit acheté.
5. Accepter le règlement de jeu.
6. Participer en cliquant sur « Je participe ».

Le nombre de participation par foyer (caractérisé par les mêmes noms et/ou même adresse postale) n'est pas limité, sous condition de fournir pour chaque participation une preuve d'achat différente (date d'achat, produits concernés et enseigne concernée faisant foi). Il ne sera toutefois attribué qu'un seul lot par foyer. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et sans préavis, les participants se livrant à toute manœuvre frauduleuse ou destinée à contourner les stipulations du règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que sont réunies les conditions de participation au Jeu. Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues du Jeu et ne pourront réclamer aucune dotation.

Il est précisé que toute participation avec des informations manquantes, fausses, incomplètes ou illisibles ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

L'attribution de chaque dotation prévue à l'article 6.1 est faite selon le système dit « instants gagnants ouverts ». Sera déclaré gagnant le premier joueur qui participe au Jeu au moment de l'instant gagnant prédéfini par la Société Organisatrice.

8 instants gagnants sont prédéterminés de manière aléatoire par la Société Organisatrice avant le début du Jeu et déposés auprès de Marc Lelièvre, SELARL Legahuis conseils, 5 rue de la Lionne, 45000 Orléans.

Si la validation du formulaire d'inscription correspond à un instant gagnant (date et heure françaises de connexion faisant foi), il sera indiqué au participant qu'il a gagné. Dans le cas contraire, il sera indiqué au participant qu'il a perdu. Dans l'hypothèse où plusieurs connexions gagnantes interviendraient pendant un même instant gagnant, c'est le premier participant à l'instant gagnant donné à être enregistré par le serveur, qui se verra attribuer la dotation correspondante.

Si la validation du formulaire n'est pas validée au moment de l'instant gagnant, le premier formulaire d'inscription validé après l'instant gagnant remportera le Lot.

Il n'est autorisé qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même prénom, même adresse postale et/ou email) pendant toute la durée du Jeu. Il est également rappelé qu'un seul lot sera attribué par gagnant.

Toute information d'identité ou d'adresse postale ou preuve d'achat qui s'avèrerait être fausse entraîne l'exclusion du gagnant du Jeu. À ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant lors de la remise de la dotation, dans la mesure où il est rappelé qu'aucune personne mineure ne pourra prétendre aux dotations mises en jeu dans le cadre des présentes.

La présentation d'une capture d'écran ne fait pas foi de gain.

Dans le cas où l'une des conditions de participation énoncées dans l'article 4 ne serait pas respectée, la Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu l'instant gagnant non attribué.

ARTICLE 6 – DESCRIPTION ET REMISE DES DOTATIONS

6.1 DESCRIPTION

Les dotations mises en jeu sont :

- 8 road trips en 2CV pour 2 personnes dans la région de votre choix (Occitanie, Centre Val de Loire ou Provence Alpes Côte d'Azur) d'une valeur de 1740€ TTC.

L'ensemble des visuels et photos présentés sur les différents supports de communication sont non contractuels et pourront donc faire l'objet de différence avec la réalité.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature des dotations ou de proposer des biens de même valeur.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Description du road trip en 2CV pour 2 personnes

✓ *Road trip en 2 CV sur les routes d'Occitanie*

Le road trip comprend :

- La location d'une 2CV durant 3 jours
- 2 nuits en chambre double en hôtel 3 étoiles ou chambres d'hôtes
- Les petits déjeuners

Itinéraire :

- Jour 1 : Départ de Toulouse vers Carcassonne pour explorer la cité médiévale. Nuit à Narbonne.
- Jour 2 : Cap vers Gruissan pour une journée détente à la plage. Ensuite, direction les gorges de l'Hérault pour une balade en canoë. Nuit à Montpellier.
- Jour 3 : Traversée des Cévennes, visite des villages pittoresques comme Saint-Jean-du-Gard et découverte des arènes de Nîmes. Retour à Toulouse.

Activité comprise dans le road trip :

- Une activité balade en canoë pour 2 personnes

✓ *Road trip en 2 CV sur les routes du Centre Val de Loire*

Le road trip comprend :

- La location d'une 2CV durant 3 jours
- 2 nuits en chambre double en hôtel 3 étoiles ou chambres d'hôtes
- Les petits déjeuners

Itinéraire :

- Jour 1 : Départ d'Orléans vers Chambord pour explorer le Château. Nuit à Blois.
- Jour 2 : Visite de Blois, puis direction Tours en passant par Amboise pour découvrir le Clos Lucé. Nuit à Tours.
- Jour 3 : Visite des châteaux d'Azay-le-Rideau et Villandry. Ensuite visite et dégustation dans un vignoble de la région. Retour à Orléans en passant par le château de Sully-sur-Loire.

Activité comprise dans le road trip :

- Visite et dégustation d'un vignoble

✓ *Road trip en 2 CV sur les routes de Provence Alpes Côte d'Azur*

Le road trip comprend :

- ✓ La location d'une 2CV durant 3 jours
- ✓ 2 nuits en chambre double en hôtel 3 étoiles ou chambres d'hôtes
- ✓ Les petits déjeuners

Itinéraire :

- Jour 1 : Départ de Nice vers Cannes pour se détendre sur la Croisette. Nuit à Cannes.

- Jour 2 : Balade dans Saint-Tropez. Petite pause à Saint-Raphaël pour une activité stand-up paddle. Ensuite direction Marseille. Nuit à Marseille.
- Jour 3 : Visite de l'usine L'Occitane en Provence (avril à décembre). Puis découverte des Gorges du Verdon pour une expérience nature unique. Retour à Nice.

Activités comprises dans le road trip :

- Activité stand up paddle
- Visite de l'usine L'occitane en Provence

Les road trips ne comprennent pas :

- L'assurance annulation
- Les boissons et repas
- Les frais de carburant

6.2 REMISE DES DOTATIONS

A la suite du processus de participation décrit aux articles 4 et 5, Les gagnants recevront un premier e-mail de confirmation de participation à l'adresse mail indiquée lors de leur participation. A l'issue de ce mail, et après vérification de la preuve d'achat, les gagnants recevront un deuxième e-mail, sous 2 jours ouvrés, confirmant ou refusant le gain.

Les gagnants recevront leur coupon « road trip en 2CV » à l'adresse email indiquée lors de leur participation dans un délai de six à huit semaines à compter de la date de validation du gain.

Toute participation incomplète, illisible, falsifiée, comportant des coordonnées erronées ou pas à jour ou ne respectant pas les dispositions du présent règlement sera considérée comme nulle, et ne pourra donc donner lieu à la délivrance de la dotation.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir à l'occasion de la jouissance des dotations attribuées. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement des dotations, de la perte de celles-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration. L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de problème qui surviendrait au cours de l'utilisation de la dotation. Dans ce cas, le gagnant devra contacter le fabricant du lot pour toute question relative à son utilisation ou en cas de problème.

Les lots ne pourront être échangés contre leur valeur en espèce, ou contre toute autre dotation. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur équivalente, en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 7 - FRAUDE ET RESPECT DES REGLES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu et pourra annuler tout ou partie du Jeu ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de trouver le point gagnant de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toutes les sessions du Jeu.

Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer le lot aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice fournira ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu présent sur le Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et au Jeu qu'il contient.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice s'engage à tout mettre en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des gagnants et l'attribution des dotations soit conforme au règlement du présent Jeu. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination des gagnants, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des participants au-delà du nombre de dotations annoncé dans le règlement du Jeu et dans la publicité accompagnant le présent Jeu.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la dotation attribuée.

ARTICLE 9 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les frais de participation, en ce compris l'achat d'un produit Blue Whale ne sont pas remboursés. Par ailleurs, les frais de demande et/ou d'envoi du présent règlement ne seront pas remboursés.

ARTICLE 10 : COLLECTE ET COMMUNICATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de son responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires

de service et sous-traitants pour l'exécution des obligations effectuées pour son compte dans le cadre du présent Jeu. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

10.1 PREAMBULE

Toutes les données personnelles que nous obtenons dans le cadre du Jeu seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé RGPD).

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement du Jeu. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

10.2 EXECUTION DU JEU

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans le règlement de Jeu et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne physique valide sa participation au jeu, la société organisatrice et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du Jeu. Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

10.3 QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION AU JEU WEB ?

Nous recueillons et traitons les données personnelles que le participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles que nous collectons pourront être les suivantes :

- Pour la participation au Jeu :
 - Le nom
 - Le prénom
 - L'e-mail
 - Le téléphone mobile
 - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - La date de naissance
 - La preuve d'achat
 - La photo du produit
 - Le nom de l'enseigne
- Si vous êtes désigné gagnant :
 - Le nom

- Le prénom
- L'e-mail
- Le téléphone mobile
- L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
- La date de naissance
- La preuve d'achat
- La photo du produit
- Le nom de l'enseigne
- En cas de réclamation :
 - Le nom
 - Le prénom
 - L'e-mail
 - Le téléphone mobile
 - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - La pièce d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation)

Nous ne collectons et traitons aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle).

Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation au Jeu. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

10.4 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION ?

Les données personnelles que les participants au Jeu transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du Jeu. Nous traitons vos données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination des gagnants
- Tirage au sort
- Confirmation de gain après vérification de vos preuves d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec le Participant dans le cadre de l'Opération
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation des statistiques à des fins marketing
- Si le Participant y a consenti spécifiquement :
 - L'envoi de la Newsletter et d'offres promotionnelles
 - L'information du Participant du lancement de jeux-concours ou autres opérations marketing par la Société Organisatrice

10.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MON CONSENTEMENT ?

En participant au Jeu, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au présent règlement de Jeu et autorisent ainsi explicitement la société Organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fournies conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régies par le RGPD dans le but légitime du Jeu.

Par ailleurs, en cas de consentement expressément donné, les gagnants autorisent expressément l'Organisatrice à utiliser pendant une durée qui n'excèdera pas douze mois, leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription à l'Opération.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation à l'Opération, en particulier, en cas de gain d'un ou plusieurs lots, il ne pourra pas les recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

BLUE WHALE

Service Consommateur

1205 Avenue de Falguières – BP 417
82004 Montauban

Ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@blue-whale.com

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées et il ne vous sera plus possible de participer à l'Opération à compter de cette date.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'Opération, le Participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

10.6 COMMENT SERONT TRAITÉES LES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES DANS LE CADRE DU PRÉSENT JEU ?

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins du Jeu. Le participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit le RGPD, transmettra les données personnelles aux

prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du Jeu au nom et pour le compte de la société Organisatrice.

Le participant est informé que la société Organisatrice pourra être amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5^{ème} Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans : pour la gestion partielle ou complète de l'opération
- LP Gestion, 16 rue de la Mouchetière, 45140, Ingré : pour la vérification des preuves d'achat
- L'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne, 45000, Orléans : pour l'administration juridique du Jeu

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fourni soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du Jeu. Les sociétés intervenantes tout ou partie dans l'organisation du Jeu adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

10.7 QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de ce Jeu seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée du Jeu. A la fin du jeu l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la société organisatrice se réserve le droit de conserver à compter de la fin du jeu et pour une durée mentionnée dans la politique de confidentialité de la marque, l'ensemble des données récoltées dans le cadre du jeu afin de conserver la preuve de votre participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la société Organisatrice.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système de la société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

10.8 CONCLUSION

Pour participer au jeu, le participant devra valider et donner consentement à la mention obligatoire présente dans le formulaire en ligne :

« J'accepte le présent règlement de jeu et pour les besoins du jeu, j'autorise la Société Organisatrice à collecter mes informations personnelles, mon adresse complète et mes justificatifs d'achat. Ces données pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent jeu. Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'opération ».

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

Il sera également proposé au participant de donner son consentement à des fins commerciales dont la formulation est la suivante :

« Je consens à ce que les données recueillies puissent être transmises et exploitées par la Société Organisatrice à des fins commerciales, de prospection, de communication ou de promotion et puissent être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte. L'ensemble des données personnelles collectées dans le cadre de ce présent jeu sont conservées pendant une durée maximale indiquée dans les mentions légales de la Société Organisatrice à compter de la validation de la participation ».

Les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 11 - DEPOT ET MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement qui est déposé auprès de l'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne, huissier de justice à Orléans (45000). Il sera consultable sur le Site pendant toute la Durée du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

ARTICLE 12 : REPRODUCTION INTERDITE DU REGLEMENT DE JEU

La reproduction partielle ou complète de ce présent règlement de jeu est formellement interdite. Ce règlement et l'ensemble de son contenu constitue une œuvre protégée et est régi par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle.

En tout état de cause, l'usage ou la reproduction est interdite sans l'accord préalable de l'auteur sans quoi il serait susceptible d'en constituer une contrefaçon, passible de sanctions pénales.

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE, CONTESTATION ET LITIGES

Le Jeu et le présent règlement sont soumis au droit français.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, le litige relèvera des juridictions compétentes. Toute contestation ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

BLUE WHALE
Service Consommateur
1205 Avenue de Falguières – BP 417
82004 Montauban

IL EST RAPPELE QUE TOUTE REPRODUCTION DE CE PRÉSENT RÈGLEMENT DE JEU EST TOTALEMENT INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE SON AUTEUR.

Extrait de règlement : jeu avec obligation d'achat organisé par la société BLUE WHALE, du 15/08/2024 au 30/04/2025 inclus, ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse et territoire de Monaco inclus). Dotations mises en jeu : 8 road trips en 2 CV pour 2 personnes dans la région de votre choix (Occitanie, Centre Val de Loire ou Provence Alpes Côte d'Azur) d'une valeur de 1740 € TTC.

Pour participer, achetez 1 kg de fruits Blue Whale (Pommes : Pixie bio, Cœur de reine, Candine, Candine bio, Envy, Kissabel, Jazz, Tentation, Ariane, Rockit, Rubisgold, Chantecler ; Poires : Qtee, Angys, Fred ; Prunes : Metis ; Kiwis Hayward) dans un magasin participant. Pensez à demander et à conserver votre ticket de caisse. Rendez-vous sur le site www.jeu-explorezvosgouts.fr, remplissez votre formulaire, renseignez le nom de l'enseigne, téléchargez une photo du fruit acheté et du ticket de caisse justifiant l'achat des fruits entre le 15/08/2024 et le 30/04/2025 en entourant impérativement la date et le produit acheté.

Le règlement complet est déposé auprès de la SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne à ORLEANS (45000) et sera consultable sur le Site pendant toute la Durée du jeu. Droit d'accès, de modification et de retrait de vos données personnelles sur demande formulée à l'adresse suivante : BLUE WHALE - Service Consommateur - 1205 Avenue de Falguières - BP 417 - 82004 Montauban.